



Communiqué de presse  
22 mai 2023

## Dragage et gestion des sédiments non immergeables des ports de Lorient

### Un bilan de la concertation avec des adaptations nécessaires du projet

**Lorient Agglomération, la Région Bretagne et Naval Group ont mené une consultation dans le cadre d'une concertation préalable relative à leur projet commun de dragages et gestion à terre des sédiments de qualité non immergeable issus des ports de la rade de Lorient. Le bilan de cette concertation va permettre de préciser, voire d'adapter le projet pour tenir compte des avis exprimés.**

Tout au long de la concertation, du 6 avril au 4 mai, le dossier a été mis à disposition du public sur les sites internet des porteurs de projet ainsi que sur celui de l'Etat dans le Morbihan. Une présentation publique du projet s'est tenue le 13 avril 2023, à 19h, dans l'auditorium de la Cité de la Voile Eric Tabarly, à Lorient. Une trentaine de personnes ont pu prendre connaissance du projet et poser des questions aux représentants de la Région Bretagne, Lorient Agglomération et Naval Group.

#### Modification du projet sur le Blavet

Un **bilan de concertation** sera rendu public dans les prochaines semaines, reprenant l'ensemble des sujets et questions exprimées au travers des 28 contributions reçues, et présentant les réponses et adaptations proposées par les porteurs de projet. *« Il apparaît d'ores et déjà qu'un point particulier du projet inquiète nombre d'usagers du Blavet et des professionnels maritimes d'Hennebont, dans l'hypothèse de la construction d'un appontement de déchargement des sédiments sur le site de gestion envisagé à la Becquerie. Le projet va être modifié pour tenir compte des besoins et contraintes des activités concernées, leur pérennité étant une préoccupation pour nous. C'est tout l'intérêt de cette concertation préalable »*, indique Patrice Valton, vice-président en charge des ports et du nautisme à Lorient Agglomération. Une présentation spécifique du projet modifié sera organisée dans les prochaines semaines avec les acteurs concernés.

Le bilan de la concertation sera **intégré au dossier de demandes d'autorisations** de dragages et gestion à terre des sédiments de qualité non immergeable. S'engagera alors, sur plusieurs mois, la phase d'instruction administrative de ces demandes, qui comprend l'**avis de l'Autorité environnementale**, la tenue d'une **enquête publique**, et une présentation au CODERST (Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques).